

CALENDRIER DE SUIVI DES CONTRAVENTIONS CONTESTÉES

Fonctionnement :

- Lorsqu'une personne conteste un ticket (constat d'infraction) : **indiquez sur le calendrier de 3 mois plus tard**, le nom, prénom, numéro de constat et date d'émission du constat (date notée en bas à droite du *ticket*).
Exemple : une personne conteste en juillet, noter ces informations sur le calendrier du mois octobre.
- Lorsque vous recevez une date de comparution (par la poste si la personne a noté l'adresse de votre organisme comme adresse de retour ou lorsque vous appelez la cour municipale) **notez cette date** dans la colonne «*Date de comparution reçue*» vis à vis du numéro de constat correspondant.
Puis avisez la personne. Lorsque celle-ci est avisée de sa date de comparution, **cochez** en face du numéro de constat la case «*Personne avisée*» ou inscrire «oui».
Puis avisez la Clinique Droits Devant.
Quand les deux cases de la partie encadrée en gras, sur une même ligne, sont remplies («*Date de comparution reçue*» et «*Personne avisée*») vous n'avez plus besoin de reporter les informations et la Clinique pourra se charger de l'accompagnement à la cour pour la comparution (si la personne le souhaite) et voir à s'entourer des intervenants ou étudiants en droits (avec l'accord de la personne et selon les disponibilités de chacun).
- Si à la fin du mois il manque des dates de comparution, **appelez le percepteur Marvin** (au 514-868-3408) à la cour municipale et donnez-lui les numéros de constats n'ayant pas de date de comparution, afin qu'il vérifie si une date est sortie dans l'ordinateur de la cour et **cochez** les cases «*Appelé à la cour municipale*» correspondant aux numéros de constats (afin de ne pas l'appeler deux fois si vous n'êtes pas le seul intervenant à faire le suivi).
N. B : un délai peut s'effectuer entre le moment où vous faites votre demande à Marvin et la réponse qu'il vous donnera.
 - **Si Marvin vous donne une date** de comparution, notez-la dans la case correspondant au bon «*Numéro de constat*». **Puis avisez la personne.** Lorsque celle-ci est avisée de sa date de comparution, **cochez** en face du numéro de constat la case «*Personne avisée*» ou inscrire «oui».
Puis avisez la Clinique Droits Devant. Et c'est terminé pour ces tickets !
 - **Si Marvin n'a pas de date** de comparution, copier le nom de la personne, numéro de constat et date d'émission dans le calendrier du mois suivant et ce, pour chaque constat dont vous n'avez pas de date de comparution.

MOIS : _____ (pour les nouveaux constats émis avant le mois de : _____)

Nom et prénom de la personne	Numéro du constat*	Date d'émission du constat*	Date de comparution reçue*	Personne Avisée*	Contacté la cour municipale*

* = Champs obligatoires

Pour information ou formation de cet outil, contactez la Clinique Droits Devant au : 514-603-0265.

Exemples d'utilisation :**MOIS : OCTOBRE 2009 (pour les nouveaux constats émis avant juillet 2009)**

Nom et prénom de la personne	Numéro de constat	Date d'émission du constat	Date de comparution reçue	Personne avisée	Appelé à la cour municipale
Bernard Laplante	308 702 555	17-06-09	23-10-09	√ (Oui)	
Francis Lejeune	308 805 465	25-07-09			√

MOIS : NOVEMBRE 2009 (pour les nouveaux constats émis avant août 2009)

Nom et prénom de la personne	Numéro de constat	Date d'émission du constat	Date de comparution reçue	Personne avisée	Appelé à la cour municipale
Francis Lejeune	308 805 465	25-07-09			
Marie Tudor	709 256 306	20-08-09			